

1. Informez-vous sur les espèces problématiques !

2. Annoncez les cas !

Via l'application de localisation «InvasivApp» ou au SFCEP.

3. Intervenez le plus tôt possible !

Plus les plantes sont nombreuses, plus les contraintes sont importantes et plus il est difficile et coûteux de les éliminer. Afin de limiter la propagation, il est primordial d'intervenir avant la floraison.

4. Supprimez les plantes et évitez la dispersion !

Une plante mature peut disséminer une grande quantité de graines aux alentours et se propager rapidement. Si la plante a déjà fleuri, couper les fleurs puis les évacuer (ordures ménagères / UTO).

5. Contrôlez et empêchez la recolonisation !

S'assurer de l'absence de repousses (rejets, jeunes plantules) pendant plusieurs années et, le cas échéant, éliminez-les dès que possible.

Plus d'informations:

Etat du Valais: www.vs.ch/web/sfcep/plantes-envahissantes
Info flora: www.infoflora.ch (sections «Néophytes» et «Carnet néophytes»)

Contact:

Commune: tp@st-leonard.ch / 079 221 02 10
SFCEP: SFCEP-valaiscentral@admin.vs.ch / 027 607 10 20



Gaillet jaune

Privilégiez les espèces indigènes pour embellir vos jardins !



Amélanchier

MERCI POUR VOTRE PRÉCIEUSE AIDE



NÉOPHYTES ENVAHISSANTES

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

COMMENT LUTTER ?



Séneçon du Cap



Buddleia de David



Impatiente glanduleuse

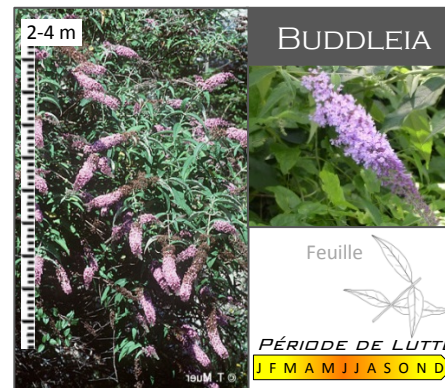
La problématique des plantes exotiques envahissantes nécessite un engagement à différentes échelles. Par ce dépliant, le service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) souhaite vous sensibiliser et solliciter votre participation afin de lutter contre la propagation des espèces recensées dans votre commune.

GÉNÉRALITÉS

Les **néophytes envahissantes** sont des **plantes non-indigènes** (provenant d'une autre région géographique), qui réussissent à **s'établir** dans la nature et à **se répandre massivement aux dépens de la flore locale**. Elles se révèlent être de réels dangers pour la santé, la sécurité, l'agriculture et la biodiversité.

Plusieurs de ces plantes problématiques ont été introduites comme **plantes ornementales** et peuplent encore les jardins privés. Merci de nous aider à lutter contre leur propagation. **Contrôlez vos jardins.**

Toutes les espèces présentées ici figurent sur la **liste noire des plantes exotiques envahissantes** (Info Flora). L'utilisation de ces espèces dans l'environnement et la lutte à mettre en œuvre sont strictement réglementées selon diverses lois et ordonnances suisses (ODE, OPV, Lfo).



EXPANSION RAPIDE
TRÈS FORTE CONCURRENCE À
LA FLORE LOCALE

LUTTE:

- Couper l'arbuste et dessoucher
- Couper les fleurs avant maturité des graines, évacuer (ordures ménagères / UTO)



ENDOMMAGE LES
INFRASTRUCTURES
PROVOQUE DES IRRITATIONS

LUTTE:

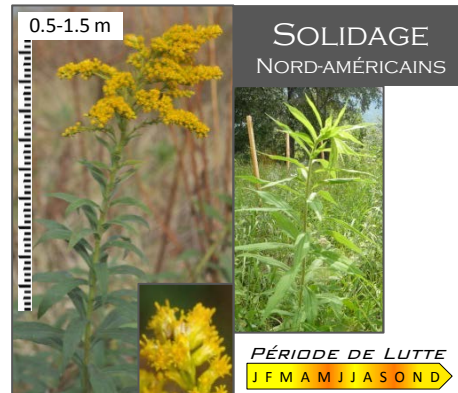
- Petits individus: couper ou arracher
- Éliminer régulièrement les rejets
- Grands individus: informer le SFCEP



ÉVINCE LES ESPÈCES INDIGÈNES
PROVOQUE DE GRAVES
BRÛLURES (SÈVE) ⚠

LUTTE:

- Porter gants et manches longues
- Sectionner les racines à 15 cm
- Couper les fleurs avant maturité des graines, évacuer (ordures ménagères / UTO)



EXPANSION RAPIDE
TRÈS FORTE CONCURRENCE
POUR LA FLORE LOCALE

LUTTE:

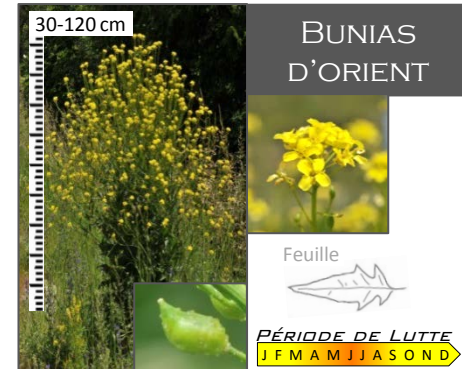
- Arracher avec le maximum de racines avant la floraison (plantes isolées)
- Faucher 2x avant floraison (grandes populations)



ÉVINCE LES ESPÈCES INDIGÈNES
DÉSTABILISE LES STRUCTURES
(BERGES, TALUS DE ROUTE) ⚠

LUTTE:

- 5 à 6 fauches
- **Tout** incinérer (ordures ménagères / UTO)
- Informer la commune



ÉVAHIT LES PRÉS ET
PÂTURAGES ET DIMINUE LA
QUALITÉ DU FOURRAGE

LUTTE:

- Grande population: faucher en pleine floraison (mai-juillet)
- Plantes isolées: sectionner les racines 10 cm sous la surface et éliminez via les ordures ménagères